

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS541

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 16 BIS

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« auprès des financeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.